



**Le bureau de la sécurité routière vous souhaite
 une belle et heureuse année 2025 !**

AGENDA DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2025

- **7/01** : Journée blanche sécurité routière, en collaboration avec SNCF Réseau, à l'hotel Pullman à Mandelieu-la-Napoule ;
- **17/01** : Sensibilisation des jeunes de 14 à 15 ans sur les risques de la route au commissariat St Augustin, à Nice ;
- **06/02** : Action de sensibilisation auprès des étudiants de l'IPAG, à Nice
- **07/02** : Sensibilisation des jeunes de 14 à 15 ans sur les risques de la route au commissariat St Augustin, à Nice ;
- **10/02** : Journée de sensibilisation auprès des étudiants en BTS à St-Vincent de Paul, à Nice.

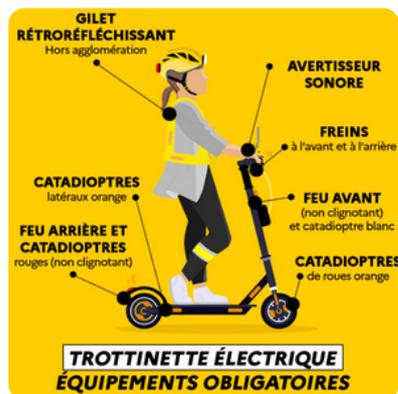


Vélos et trottinettes électriques : qu'est ce qui change en 2025 ?



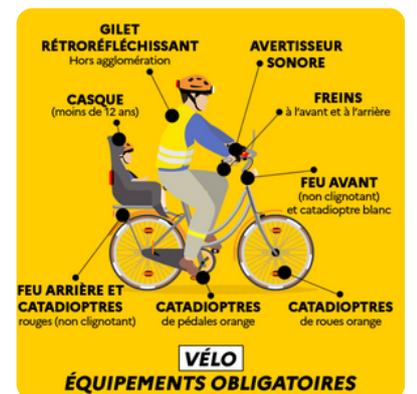
Avec l'arrivée de l'hiver, il est essentiel d'améliorer la visibilité des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes électriques. Pour cela, le **décret n°2024-1074**, publié le 29 novembre 2024, autorise désormais l'ajout **d'éclairages** et de **dispositifs réfléchissants** supplémentaires.

Les vélos, trottinettes et leurs remorques peuvent maintenant être équipés de nouveaux dispositifs comme **des feux stop rouges à l'arrière, des clignotants orange et des bandes réfléchissantes supplémentaires.**

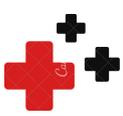


Des vêtements rétro réfléchissants peuvent être portés par les usagers, par exemple sur un casque ou des baskets. Même s'ils ne sont pas obligatoires, **ces accessoires améliorent la visibilité et la sécurité.**

Le décret apporte aussi un changement pour les cyclistes. Dans certaines zones, comme les zones piétonnes ou les voies vertes, **ils peuvent dorénavant rouler à deux de front sans devoir se rabattre si un véhicule arrive, à condition de laisser la priorité aux piétons.**



Les mauvaises conditions de visibilité jouent un rôle clé dans les accidents. Entre 2021 et 2023, en ville, **1 accident mortel à vélo sur 5 et la moitié des accidents en trottinette ont eu lieu la nuit.**



Santé et conduite, un enjeu collectif

Lorsque la maladie ou le vieillissement affecte la conduite, il peut être difficile d'en parler au sein des familles, surtout face à un proche qui refuse d'aborder le sujet. Pourtant, pour sa sécurité et celle des autres usagers, il existe une **procédure officielle de signalement à la préfecture**.

A l'issue de la procédure détaillée ci-contre, le préfet peut décider de **suspendre** ou, au contraire, de **maintenir** les droits du conducteur signalé

Info ou intox ?

“Les conducteurs de plus de 70 ans vont devoir apposer un macaron “S” pour “Sénior” à l’arrière de leur voiture.”



Contrairement à une rumeur circulant sur les réseaux sociaux, **il n'est pas prévu de rendre obligatoire un macaron « S » pour les conducteurs de plus de 70 ans**. Bien que les seniors soient libres d'apposer un tel macaron, **aucune réglementation en ce sens n'est envisagée**.

Contactez votre préfecture de département pour des informations complémentaires : pref-securite-routiere@alpes-maritimes.gouv.fr



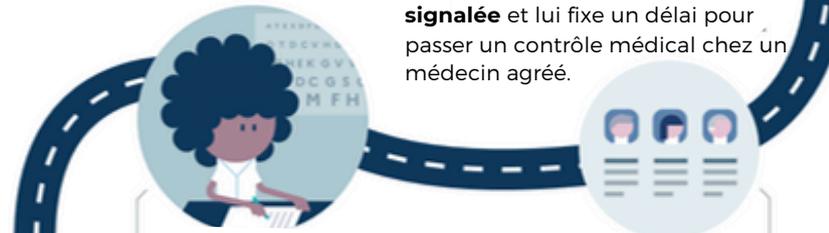
Je suis un parent ou un proche d'une personne qui me semble en incapacité de conduire et **je n'arrive pas à la convaincre d'arrêter de conduire**

J'envoie un courrier postal ou électronique au préfet de département de résidence de la personne que je souhaite signaler. Ce courrier doit comporter les éléments probants, l'identité de la personne concernée et mes coordonnées (qui resteront confidentielles)



Le courrier n'est pas considéré comme convaincant sur la supposée dangerosité au volant de la personne signalée : **aucune suite n'est donnée au courrier et la personne conserve ses droits à conduire**

Le courrier est considéré comme convaincant : **la préfecture adresse une lettre à la personne signalée** et lui fixe un délai pour passer un contrôle médical chez un médecin agréé.



Après le contrôle, le médecin agréé émet **un avis d'aptitude ou d'inaptitude** à la conduite qu'il transmet à la préfecture

La préfecture transmet également à cette personne **la liste des médecins agréés** et l'invite à en choisir un pour réaliser le contrôle médical



Sur la base de l'avis du médecin agréé, le préfet prend la décision de **suspendre ou de maintenir**, avec ou sans condition, le permis de conduire de cette personne

Le conducteur ou la conductrice est informé.e de la décision du préfet par courrier

367 suspensions de permis dans les Alpes-Maritimes en novembre 2024



7 rétentions à la suite d'une utilisation du téléphone



6 rétentions suivies de la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage



4 rétentions pour refus d'obtempérer et **4** pour refus de se soumettre



80 rétentions pour alcoolémie au volant



116 rétentions à la suite d'une vitesse excessive



149 rétentions pour consommation de stupéfiants

Les arrêtés de suspension du permis de conduire ont connus une **augmentation de 25%** entre le mois d'octobre et de novembre 2024, notamment ceux liés à la conduite sous l'emprise de stupéfiants qui **évolue de près de 31% à la hausse**. Les contrôles de police se maintiennent et se renforcent sur tout le département, sur ordre du Préfet des Alpes-Maritimes.





Le bilan provisoire de l'accidentalité dans les Alpes-Maritimes durant le mois de novembre 2024



Les Métiers de la Sécurité Routière

Jean-Pierre PEUGEOT - Intervenant départemental de la sécurité routière



I
N
T
E
R
V
I
E
N
T

Jean-Pierre, parlez nous de votre profil

Je m'appelle Jean-Pierre Peugeot, j'ai 67 ans et je suis **Intervenant Départemental de la Sécurité Routière (IDSR)** depuis le 17 février 2010. Avant cela, j'ai eu une carrière marquée par mon engagement en tant que motocycliste de la gendarmerie.



Jean-Pierre

En quoi consiste la mission d'IDSR ?

Ma mission en tant qu'IDSR est d'**informer la population des réglementations et des risques liés à la route**, qu'ils en soient usagers ou sur le point de le devenir. Cela passe par des actions dans **les entreprises, les écoles, ou lors d'événements organisés dans les communes**. Mon rôle consiste également à sensibiliser aux nouveaux équipements, en particulier ceux destinés aux utilisateurs de deux-roues motorisés comme le **gilet airbag**.



Que vous apporte cette mission ?

Être IDSR m'apporte une activité régulière et me permet de rester en contact avec des publics variés, ce que j'apprécie particulièrement en tant que retraité. **Les échanges avec les usagers et les discussions autour des enjeux de sécurité routière** sont particulièrement enrichissants. De plus, les actions ciblant les usagers de deux roues motorisés me permettent de rester actif dans un domaine que j'apprécie et que je connais bien, mon passé de motocycliste dans la gendarmerie trouvant une continuité dans cette mission.



Recettes des radars en 2023 : un soutien massif à la sécurité routière



L'État a consacré **4,6 milliards d'euros à la sécurité routière en 2023**, un effort financier presque cinq fois supérieur aux recettes issues des radars automatiques, qui s'élèvent à **965 millions d'euros**. Un rapport annexé au Projet de loi de finances 2025, détaille l'utilisation des recettes du contrôle automatisé.

En 2023, les radars automatiques ont enregistré près de 24,6 millions de flashes, soit plus de 45 flashes par minute !



En 2023, 16,8 millions d'avis de contravention ont été dressés. Selon le rapport, près de **79,1 % des recettes ont été dédiés à la lutte contre l'insécurité routière et à l'amélioration du réseau routier**.

Les fonds générés par les radars sont ensuite répartis entre quatre bénéficiaires principaux : l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFIT France), les collectivités territoriales, la Délégation à la sécurité routière (DSR) et le fonds de modernisation pour l'investissement en santé (FMIS).



RETOUR SUR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION DU MOIS DE DECEMBRE



Stand Sécurité Routière pour le samedi du Téléthon animé par l'association V-Performance, échanges sur l'utilisation des EDPM et essais sur un parcours monté pour l'occasion - **St-Cézaire sur Siagne, le 7 décembre**



Formation Protéger. Alerter. Secourir (P.A.S.) Animée par Fabien Pelletier, intervenant de la police nationale et IDSR, cette formation visait à apprendre les gestes essentiels lorsque l'on est témoin d'un accident de la route - **Nice, le 10 décembre**



La Locomotiv', plateforme de mobilité inclusive de la Fondation des Apprentis d'Auteuil, a organisé des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des familles, notamment sur la conduite à vélo. A cette occasion, notre nouvel atelier "jeu de l'oie sécurité routière" a pris du service - **Valbonne, le 7 décembre.**



Les magasins de deux-roues de Mougins, en collaboration avec la police municipale, se sont mobilisés pour promouvoir les comportements responsables à l'approche des fêtes de fin d'année. Éthylotests, flyers et 'accroche-guidons' ont été mis en avant dans les espaces de vente, tandis que des rouleaux de papier-cadeau ont été distribués pour associer prévention et convivialité - **Mougins, le 12 décembre.**



MERCI ! aux intervenants départementaux de la sécurité routière, bénévoles, et les associations partenaires pour l'animation de ces actions



Envie de devenir IDSR ?
contactez nous :
nadia.hulin@alpes-maritimes.gouv.fr



Directeur de publication - Hugues MOUTOUH
Conception et réalisation - Directeur de cabinet, Direction des Sécurités.
Rédaction : Bureau de la Sécurité Routière, Nadia HULIN et son équipe

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE